

SOMMAIRE :

- **Edito du Maire**
- **Les risques majeurs encourus par la commune**
- **Les mesures de protection existantes**
- **Les précautions à prendre**

CONSULTATION :

Ce document ainsi que le Plan Communal de Sauvegarde, sont consultables à :

La Mairie de Pont de Salars

Adresse :
Le Bourg,
12290 PONT de SALARS

Tel : 05 65 46 84 27

Mail :
mairie@pontdesalars.fr

Site internet :
www.pontdesalars.fr

*Document élaboré avec
l'accompagnement
technique du Syndicat
Mixte du Bassin Versant
du Vaur*



EDITO DU MAIRE

Chers Concitoyens,

La sécurité des habitants de la commune est l'une des préoccupations majeures du Maire et de son équipe municipale.

Les événements affectant la population et susceptibles de déstabiliser nos organisations sont principalement :

- Les risques naturels (inondations, feu de forêt, mouvement de terrain, cyclone, tempête, séisme)
- Les risques liés au transport collectif et aux matières dangereuses,
- Les risques sanitaires

Quel que soit le cas, les réponses doivent être rapides et adaptées pour éviter d'être débordés par les conséquences humaines, matérielles ou médiatiques.

Notre commune (notamment sur les secteurs du bourg de Pont de Salars et du Hameau de Camboulas) est concernée par des risques naturels, un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a été élaboré. Ce document précise les moyens d'actions pour protéger les populations contre les principaux risques. Ce PCS utile au Maire pour la gestion d'événements de sécurité civile a été élaboré avec les acteurs locaux (pompiers, gendarmerie et services municipaux) et mis à jour suite à l'exercice de Sécurité Civile du 2 octobre 2014. Le Plan Communal de Sauvegarde peut être consulté en Mairie.

Ce Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs a pour objet de vous informer des divers risques potentiels et de vous rappeler les mesures de protection existantes et les conduites à tenir.

LES RISQUES MAJEURS

Le risque majeur résulte d'un événement potentiellement dangereux se produisant sur une zone où des enjeux humains, économiques et environnementaux peuvent être atteints.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- Une faible fréquence
- Une importante gravité

Les risques concernant la commune

RUPTURE GRAND BARRAGE

La commune de Pont de Salars est concernée par le barrage de Pont de Salars. Le temps d'arrivée de l'onde de submersion est estimé à **1 minute**.

INONDATION

La commune de Pont de Salars est située en bordure du Vaur. Elle peut être concernée par le risque inondation.

Transports de Matières Dangereuses

La commune de Pont de Salars peut également être concernée par le risque « transport de matières dangereuses ».

L'alerte

L'alerte par le TOCSIN :

En cas de danger imminent, la mairie de Pont de Salars utilisera un mégaphone et/ou le tocsin.

Si cette alerte est émise, mettez vous à l'abri, écoutez la radio et appliquez les consignes de sécurité.

L'alerte par téléphone :

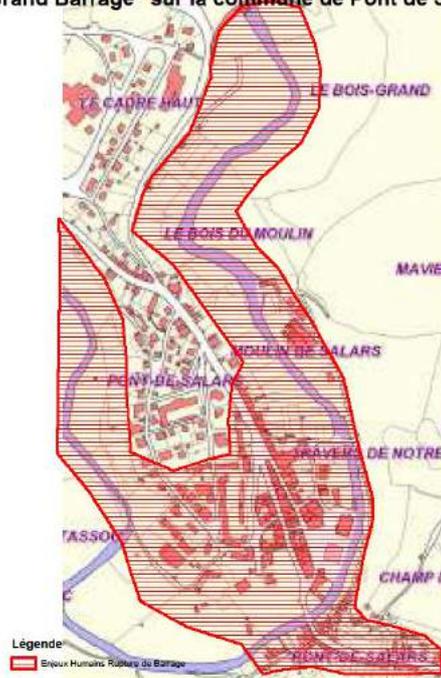
En cas de danger imminent, la mairie de Pont de Salars avertira (par téléphone ou porte à porte) les habitants des zones préalablement identifiées à risque. Si cela leur est demandé, ces personnes devront immédiatement suivre le plan d'évacuation présent dans le Plan Communal de Sauvegarde (mis à disposition en Mairie), en fonction du danger, afin de se mettre à l'abri.

Document élaboré avec l'accompagnement technique du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur

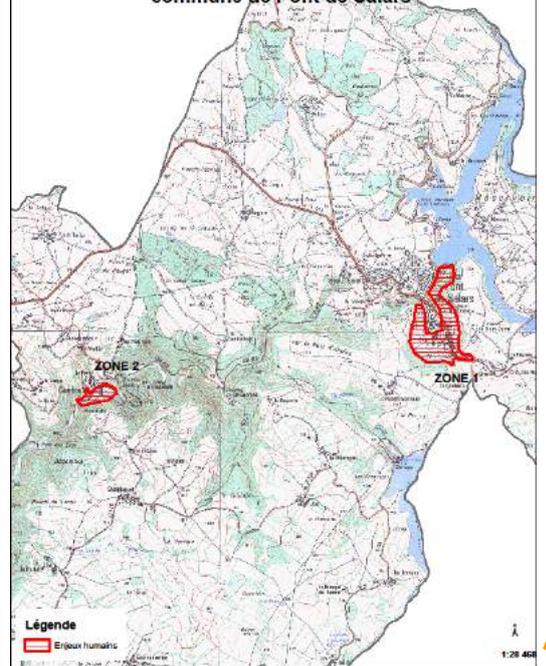


RISQUE RUPTURE GRAND BARRAGE

Enjeux humains relatifs au risque "Rupture Grand Barrage" sur la commune de Pont de Salars



Enjeux humains relatifs aux risques "INONDATIONS" et "RUPTURE GRANDS BARRAGES" sur la commune de Pont de Salars



Ce que vous devez faire :

AVANT

Connaitre les systèmes d'alerte : mégaphone, porte à porte, tocsin.

Connaitre les points hauts sur lesquels se réfugier et repérer les accès, les moyens et les itinéraires d'évacuation.

PENDANT

Gagner immédiatement les hauteurs environnantes.

Ne pas revenir sur ses pas.

Ne pas aller chercher les enfants à l'école.

Ecouter la radio.

APRÈS

Attendre les consignes de sécurité ou le signal de fin d'alerte pour quitter son abri.

Aérer et désinfecter les pièces.

Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.

Faire l'inventaire des dommages et photographier les dégâts.

La réglementation française a rendu obligatoire l'établissement, pour les grands barrages, d'un **Plan Particulier d'Intervention (PPI)**.

Le PPI concernant Pareloup et Pont de Salars a été approuvé le 1er janvier 2012.

Établi sous l'autorité du Préfet, Le but du PPI est d'organiser la mise à l'abri totale et ordonnée de la population ; il vise à :

- organiser une diffusion très rapide de l'alerte
- définir les mesures de sauvegarde à appliquer en vue d'évacuer les populations avant, si possible, que le danger ne devienne imminent.

En cas de rupture totale ou partielle du barrage, outre les mesures de sauvegarde définies dans le PPI, **le préfet déclenche le Plan ORSEC**.

LE RISQUE INONDATION

Les mesures de protection existantes :

En cas d'inondation, vous serez informés par le maire et les élus avec l'aide des forces de l'ordre et des sapeurs-pompiers.

Des plans prévoyant l'organisation départementale des secours seront déclenchés si les moyens de secours à l'échelle de la commune sont insuffisants.

Si une évacuation est à prévoir, vous serez avertis par les autorités compétentes (mairie, forces de l'ordre, sapeurs-pompiers).

Ce que vous devez faire :

AVANT

S'informer sur le risque (mairie, préfecture, services de l'État).

Prendre connaissance des documents qui identifient les zones exposées et précisent la réglementation en matière d'urbanisme qui s'impose au PLU.

Rendre les constructions moins vulnérables.

Se munir d'une radio à piles, d'une lampe torche, de piles de rechange et de bougies.

PENDANT

Se tenir informé de la montée des eaux.

Déplacer les objets de valeur et les produits polluants.

Fermer les portes et les aérations.

Couper l'électricité et le gaz.

Monter dans les étages.

Ne pas téléphoner inutilement afin de laisser les lignes libres pour les secours.

Ne pas aller chercher vos enfants à l'école ; c'est l'école qui s'occupe d'eux.

Attendre les consignes des autorités et écouter la radio.

APRÈS

S'assurer à la Mairie que l'eau du robinet est potable.

Aérer et désinfecter les pièces.

Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.

Faire l'inventaire des dommages ; photographier les dégâts.

Risque Transport de Matières Dangereuses

Si vous êtes témoin de l'accident :

Donner l'alerte (112 ou 18 ou 17) en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit et le code de danger, la nature du sinistre.

S'il y a des victimes, ne pas les déplacer sauf en cas d'incendie ; s'éloigner.

Si un nuage toxique vient vers vous : fuir selon un axe perpendiculaire au vent, se mettre à l'abri dans un bâtiment ou quitter rapidement la zone ; se laver en cas d'irritation et si possible se changer.

Ce que vous devez faire :

AVANT

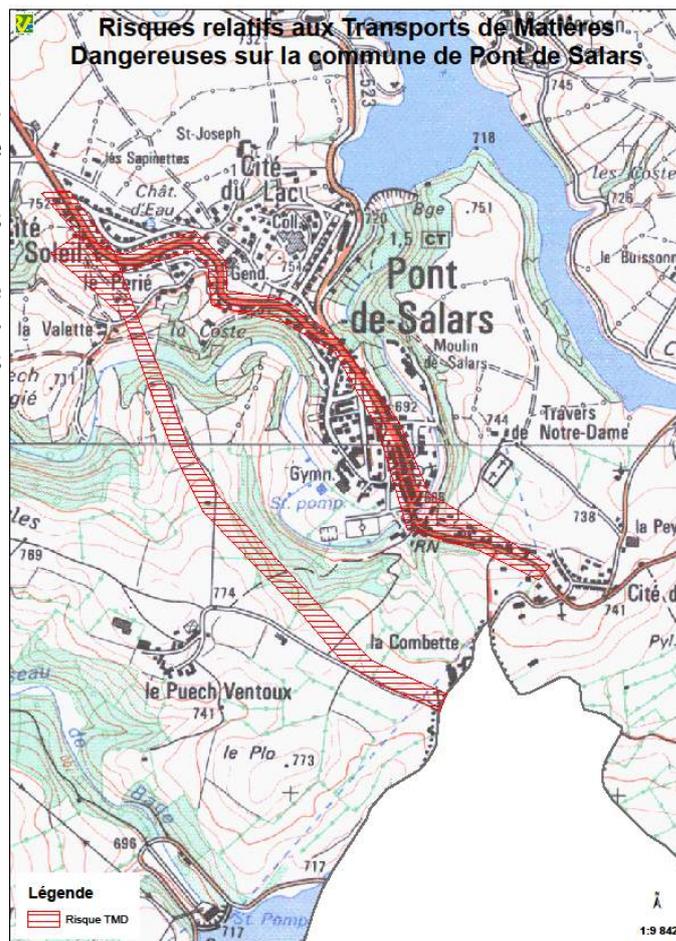
Connaître les risques, le signal d'alerte et les consignes de confinement.

PENDANT

- Se confiner
- Obstruer toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aération, cheminées, ...)
- S'éloigner des portes et fenêtres
- Ne pas fumer
- Écouter la radio
- Ne pas chercher à rejoindre les membres de sa famille
- Ne pas téléphoner inutilement

APRÈS

Aérer



Le signal national d'alerte comporte 3 sonneries montantes et descendantes de chacune 1 minute séparées par des silences de 5 secondes.

NUMÉROS D'URGENCE :

POMPIERS : 18

GENDARMERIE : 17

SAMU : 15

NUMÉROS UTILES :

MAIRIE de PONT DE SALARS

05 65 46 84 27

Préfecture de l'Aveyron : 05 65 75 71 71

Site internet :

Météo France : www.meteo.fr

Stations de radio :

France Info : 105.5 FM

France Inter : 103.7 FM

TOTEM : 88.1 FM

Document Important à conserver à portée de main

COMMUNE de PONT de SALARS

DICRIM

Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs

RISQUES MAJEURS : LES REFLEXES

L'ALERTE

En cas d'évènement majeur, le **Plan Communal de Sauvegarde** est activé par le maire et un **Poste de Commandement Communal** se réunit et organise l'alerte de la population.

L'alerte peut être donnée par différents moyens :

- Le **tocsin** ou la **Sirène** pour avertir une grande part de la population
- Un **appel téléphonique** ou du **porte à porte** pour les personnes directement concernées par le risque. Si l'ordre vous en est donné, évacuez et suivez les consignes qui vous sont données.

La Radio et la Télévision :

France Info : **105.5 FM**

France Inter : **103.7 FM**

TOTEM : **88.1 FM**

A préparer en cas d'alerte

- Papiers personnels, **Médicaments** (traitement quotidien), vêtements de rechange et couvertures
- Barres énergétiques, eau, lampe de poche
- Matériel de confinement : ruban adhésif, serpillières pour colmater le bas des portes, radios à piles ...

RECENSEMENTS

Personnes à mobilité réduite, à haut risque vital ou sensibles, signalez vous en Mairie dès à présent pour recevoir une aide spécifique en cas d'évènement majeur. Vos informations resteront confidentielles.

! Pensez aussi à prévenir la mairie en cas de changements.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE

Sur ce document ou sur les risques majeurs

Contactez la **Mairie de Pont de Salars**

Visitez le site internet de la commune : **www.pontdesalars.fr**

Portail du Ministère, dédié à la prévention des risques majeurs : **www.prim.net**

LES BONS RÉFLEXES EN CAS D'ÉVÉNEMENTS MAJEURS SUR LA COMMUNE de PONT de SALARS

Dans tous les cas :



Ecoutez la Radio



Ne pas téléphoner sauf en cas d'urgence



N'allez pas chercher vos enfants à l'école (les enseignants s'en occupent)



Pensez à venir en aide aux personnes vulnérables

Inondations	Mouvements de terrain	Séismes	Phénomènes Météo	Accidents Industriels ou Nucléaires	Transports de Matières Dangereuses	Rupture de Barrage
<p>Fermez portes, fenêtres ...</p> <p>N'allez ni sur les berges ni sur les ponts</p> <p>Montez à pied dans les étages</p> <p>Coupez le gaz et l'électricité</p>	<p>Couper le gaz et l'électricité</p> <p>Evacuer les locaux touchés</p>	<p>S'abriter sous un meuble solide</p> <p>S'éloigner des bâtiments si vous êtes à l'extérieur</p> <p>Couper le gaz et l'électricité</p> <p>Evacuer les locaux touchés</p>	<p>Renseignez vous</p> <p>Soyez vigilants</p> <p>Rentrez chez vous</p> <p>Fermez les ouvertures et les volets</p>	<p>Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche</p> <p>Fermez, calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations</p> <p>Ne fumez pas, Ni flammes, Ni étincelles</p>	<p>Eloignez vous de la zone dangereuse</p> <p>Ecoutez les consignes</p> <p>Ne fumez pas, Ni flammes, Ni étincelles</p>	<p>Gagnez les hauteurs</p>

NUMÉROS UTILES

POMPIERS : 18 GENDARMERIE : 17 SAMU : 15 URGENCE MEDICALE : 112
 MAIRIE DE PONT de SALARS : 05 65 46 84 27 Préfecture de l'Aveyron : 05 65 75 71 71